

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Beaudry

<https://www.cadre21.org/membres/b58077f75c2e3cc35667c18b>

Date d'obtention : 2021-01-13 19:45:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de rencontrer tous les témoins, victimes ou instigateurs de l'événement individuellement afin de pouvoir comparer et s'assurer de la version de chacun. Par exemple, dans le cas 3 des mises en situations, on se rend rapidement compte que le nombre de personnes impliqué est plus élevé que mentionné par la victime. Rencontrer les autres témoins permet de valider les informations et de s'assurer d'intervenir sur l'ensemble de la situation. Lors de ses rencontres, nous devons suivre le protocole en remplissant le formulaire d'événement. Selon le niveau d'impulsivité ou de malveillance du geste, nous devons contacter le service de police. Ensuite, il est important de demander à toutes les personnes impliquées de préserver la vie privée de la victime en ne parlant pas de l'événement. Si le geste semble impulsif, il est important de remplir la grille d'évaluation de l'incident. C'est à ce moment que les règlements et protocole de l'école peuvent être appliqué s'il y a un bris. S'il y a possession ou diffusion de pornographie juvénile, prendre possession des appareils électroniques et les ranger dans le sac qui se trouve dans la trousse. Ensuite, appeler le service de police. Si le geste est malveillant, contacter immédiatement le service de police et confisquer les appareils électroniques.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1 : Mégane

Dans cette situation, c'est une amie de la victime qui vient en parler aux autorités de l'école. Je retiens que c'est important de prendre le temps de remplir le formulaire d'incident et de discuter avec l'auteur du signalement et non seulement avec la victime. Je suis surprise de voir que dans un cas comme celui là, que la victime a envoyé une photo à son petit ami de façon consentie, il est important de mettre en place le protocole SEXTO. Avant de lire la loi en ce sens dans la formation explorateur de SEXTO, je pense que je ne serais pas intervenue de cette façon.

Cas 2 : Photo en maillot de bain

Cette situation ne présentait pas d'éléments de pornographie juvénile. Je comprends bien qu'il est important de remplir le formulaire en discutant avec toutes les personnes concernées par l'événement. Deuxième partie : Meghan informe l'intervenant scolaire d'une photo envoyée à un adulte de 19 ans. Je comprends que mon rôle est de compléter le formulaire avec Meghan et d'avertir le service de police pour qu'une enquête soit déclenchée puisque l'instigateur est majeur. J'ai appris avec cette mise en situation que lorsqu'il y a une enquête policière, l'école ne peut pas être mandataire du service de police.

cas 3 : Nicolas

Le cas 3 nous explique que nous devons intervenir auprès des jeunes lorsque le problème se produit ou implique le milieu scolaire. Sinon, nous pouvons conseiller d'aller porter plainte au service de police. Lorsque la situation implique également un autre élève du milieu scolaire, le protocole SEXTO doit être déclenché. L'intervenant doit procéder à une rencontre avec l'élève afin de remplir le formulaire qui permettra de connaître les détails importants de la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape la plus délicate serait le moment de confisquer les appareils électroniques impliqués dans la situation. Je pense qu'il est important pour l'enquête, s'il y en a une, de conserver les preuves.